



## Quel doit être ma part lors de la vente de notre maison

Par **flo71**, le **19/03/2015** à **17:11**

bonjour, je suis divorcée depuis 6 MOIS ET MON EX MARI RACHÈTE LA MAISON. il reste à ce jour 114000 EUROS à rembourser! nous avons fait un crédit de 150000 environ sur 25 ANS EN 2005; MON EX MARI ME DIT QU'IL ME DONNERA RIEN VU QU'IL RESTE UNE CERTAINE SOMME À PAYER  
LA MAISON A ÉTÉ EXPERTISÉE À 110000 EUROS J'AURAIS SAVOIR S'IL DOIT ME DONNER QUAND MÊME LA MOITIÉ DE LA MAISON POUVEZ-VOUS M'AIDER C'EST URGENT  
SON NOTAIRE LAISSE TRAINER LES CHOSSES ET J'AURAIS AVANCÉ ET DE PLUS JE NE PEUX M'ÉCHAPPER DE SON COMPTE JOINT TANT QU'IL A LE CRÉDIT À NOS DEUX NOMS

Par **BBrecht37**, le **19/03/2015** à **17:33**

Bonjour,

Tout dépend de votre régime matrimonial et des conditions d'acquisition de la maison (50 / 50 ou pas).

Mais dans le cas général (communauté de biens réduite aux acquêts et acquisition à 50 / 50), s'il vous verse la moitié de la valeur de la maison, vous restez redevable de la moitié du crédit restant.

Faites le calcul...

Le plus intéressant pour vous serait de lui proposer de vous verser la moitié de la part de crédit déjà remboursée puisque vous avez participé à ces versements.

Partant du principe que vous y avez participé pour moitié et que vous avez remboursé 36.000 €, ça ferait dans les 18.000 € (et déjà dans ce cas vous seriez largement gagnante compte tenu de la dévaluation de la maison entre sa date d'achat et aujourd'hui).

Cordialement,